



Commune de REYNES
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES
 (sur fond IGN)



Légende :

- Inondation
- Crues torrentielles
- Mouvements de terrain :**
 - Glissements de terrain
 - Chutes de pierres et de blocs
 - Ravinement
 - Effondrement de cailloux-affleurement
- Limite communale
- Périmètre d'application du PPR

Réalisation : RTM Prescription : 10 janvier 2009
 Edition : RTM Elaboration : 2003-2009
 Finalisation : septembre 2012



PRIMAIRE approuvé et annexé à l'arrêté préfectoral n° 2012206-0002 du 22 octobre 2012.
 Pour le Préfet et par délégation,
 Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
 Le Chef du Service de l'Eau et des Risques
 Pascal JOBBERT

